



Fiche de paie absence injustifie

Par **Pinto 007**, le **28/10/2011** à **14:45**

Bonjour,

Je souhaiterai savoir si je peut cherche du travailler après avoir refuse 3 proposition de poste alors que je ne suis pas encore licencié ?

Combien de temps un patron disposé pour licencier pour absence injustifie, depuis le mois Avril que je suis a la maison avec une fiche de paie avec 0€

Merci de me répondre

Par **P.M.**, le **28/10/2011** à **14:52**

Bonjour,

L'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauché par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...

Si vous trouvez un autre emploi, le mieux serait de démissionner en négociant avec l'employeur une dispense d'effectuer le préavis à votre demande...

Par **Pinto 007**, le **01/11/2011** à **22:39**

Bonjour

Je vous remercie de votre réponse.

Je souhaiterai tout de même vous éclaircir un peu plus sur ma situation.

Je suis un agent de service qualifié AQS, j'ai travaillé pendant 24 ans entant que prestataire dans une société.

Pendant toutes ces années de travail au service de cette entreprise je n'ai jamais travaillé en tant qu'agent de service. Mon travail étant : gestionnaire de stock.

Il y a quelques mois cette société qui « m'emploi » en tant que prestataire a été racheté par une autre société. Ils n'ont donc plus eu besoin de mes services.

Ma première société ou je suis donc vraiment salarié c'est vu me proposer de nouveaux postes d'agents d'entretien ce qui n'est donc pas dans mes vrais qualifications de travail !!! J'ai donc refusé ces postes car :

les services demandés ne correspondent pas à ce que je sais faire
on m'a envoyé une lettre en me disant que je suis ATQS or je n'ai jamais eu aucune formation
durant toutes ces années ni peut être même le salaire

-

La société m'informe qu'au bout de trois refus je serais licencié or il n'en ai rien jusqu'à
maintenant !!!!

Comment dois-je considérer cela ?

La société ou je travaillais en tant que prestataire aurait elle du m'embaucher ? Au bout de
combien de temps ?

Bien d'autres choses ne sont pas claires : pas de formation en 24 ans, travail dissimulé, aucun
contrat ou était expliqué mes fonctions de gestionnaires de stock .

Par **P.M.**, le **01/11/2011** à **23:31**

Bonjour,

C'est difficile de comprendre la situation exacte, mais encore une fois l'abandon de poste ne
peut pas être une bonne méthode car si vous estimiez que l'employeur ne respectait pas le
contrat de travail, il aurait fallu demander sa résiliation judiciaire par le Conseil de
Prud'Hommes ou à la rigueur éventuellement, même si cela présente des risques, prendre
acte de sa rupture aux torts de l'employeur ou démissionner en exprimant vos griefs...